

# AVIS IMPORTANT

## PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE

**PRENEZ AVIS QUE** les contribuables de la commission scolaire recevront, dans quelques jours, leur facture de taxe scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

### PÉRIODE DE PAIEMENT

Pour les comptes de taxe de **moins de 300,00 \$**, la date d'échéance du paiement est le **11 septembre 2015**. Pour les comptes de taxe de **300,00 \$ et plus**, la date d'échéance du premier versement est le **11 septembre 2015** et celle du deuxième versement est le **10 décembre 2015**.

### MODES DE PAIEMENT

Il est possible d'acquitter votre facture de taxe scolaire par les modes de paiement suivants :

- Par internet, en inscrivant votre paiement sur le site de la plupart des institutions financières;
- Au comptoir ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières;
- Par courrier ou directement aux centres de services suivants :

Rivière-du-Loup      464, rue Lafontaine, C. P. 910  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5

Saint-Pascal      535, avenue de l'Église  
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

La Pocatière      1011, 6<sup>e</sup> Avenue  
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

**N. B. :** Les heures d'accueil sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h.

### INTÉRÊTS

Un montant d'intérêt calculé quotidiennement au taux annuel de 15 % s'appliquera sur tous les versements qui ne seront pas acquittés à leur échéance.

### INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Tout contribuable qui désire des informations additionnelles concernant sa facture de taxe scolaire ou qui ne l'aurait pas reçu, peut communiquer par téléphone aux numéros suivants :

Rivière-du-Loup      418-868-2212  
Saint-Pascal      418-856-7035, poste 3210  
La Pocatière      418-856-3690, poste 3360

Donné à Rivière-du-Loup, ce 6 juillet 2015.

Yvan Tardif  
Directeur général